



Qualiconsult[®]
SÉCURITÉ

Dossier de demande d'enregistrement

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
RUBRIQUE 2410

AMMENAGEMENT DES HORAIRES DE TRAVAIL - VAUGNERAY

DEMANDEUR

COFIM SAS
7 Rue des 2 Vallées
69670 Vaugneray

N° d'affaire 000L47692200197
Suivi du dossier Yassine ADIMY
07 64 86 51 50
yassine.adimy@qualiconsult.fr

Version n°3 en date du 09/05/2023

13 Rue Pierre et Marie Curie - Synergie Park - 59260 LEZENNES
Tél : 03.20.64.43.60 - Fax : 03.20.64.43.61 - Courriel : lille.qcs@qualiconsult.fr

SAS au capital de 300.000 € - R.C. VERSAILLES 403 200 256 - SIRET 403 200 256 00440 - APE 7112 B
Siège Social : Vélizy Plus, Bâtiment E, 1 bis rue du Petit Clamart – 78941 VELIZY CEDEX – Tél. : 01 40 83 75 75 – Fax : 01 46 30 39 62
N° TVA Intracommunautaire : FR 13 403 200 256

PROVISOIRE

PJ 1. Description du projet

Le demandeur :

COFIM, spécialiste TFC (Trappe Façades, Châssis) sur le marché de la menuiserie intérieure technique, bénéficie de 30 ans d'expérience dans son métier de la transformation du bois et de compétences techniques permettant de répondre aux exigences de la réglementation du bâtiment (en particulier résistance au feu, isolation phonique...). L'effectif actuel de la société est de 50 personnes.

L'activité industrielle de COFIM est réalisée sur deux sites distincts de la Zone d'Activités des deux Vallées :

- Site principal au 7, rue des deux vallées : site soumis à Enregistrement vis-à-vis de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) (AP initiale du 13 juin 2019 et dernière modification AP du 08 juillet 2022). Le site est classé pour son atelier de travail de bois à Enregistrement pour une puissance totale de l'ensemble des machines de 542 kW.
- Site secondaire au 2, rue des deux vallées : site non soumis à la réglementation ICPE

Le site principal est implanté sur deux tènements portant la référence cadastrale : section C, parcelle 317, (bâtiment principal) et section C, parcelle 305, (extension) :

- Parcelle C-317 :
 - Atelier principal
 - Bureaux administratifs
 - Locaux sociaux : vestiaires et cuisine
- Parcelle C-305 :
 - Un bâtiment de 1451 m² hébergeant les outils de production
 - Un auvent associé de 366 m² dédiés au stockage
 - 100 m² en rez-de-chaussée pour les locaux techniques et le local maintenance,
 - 100 m² en R+1 pour les bureaux et les locaux sociaux.

Les activités de la société COFIM sont organisées sur une base hebdomadaire, (5 jours sur 7), du lundi au vendredi,

- Horaires de travail Atelier : de 5 à 21h (travail en deux postes) avec l'ouverture à 4h45 et la fermeture à 21h15
- Horaires de travail Bureaux : de 7h à 19h

Actuellement le site est composé de deux chaudières COMPTE.R de 425 kW chacune, une centrale d'aspiration BANO et d'une centrale COIMA sur le nouveau bâtiment.

Le projet :

La société COFIM SAS souhaite apporter de nouvelles modifications à son site en étendant sa période d'activité au travail de nuit sur l'ensemble du site, sur les deux bâtiments et envisager le travail en 3x8 du lundi au samedi. Les horaires de travail seront de 5h à 13h puis de 13h à 21h et de 21h à 5h. Nous entendons par le site, l'exploitation complète de COFIM. L'ouverture du site se fera le lundi à 4h45 avec le quart d'heure d'ouverture jusqu'au samedi à 21h15. Les horaires de bureaux restent inchangés, 7h à 19h.

Les activités de réception/livraison auront lieu seulement de 7 à 18h30 du lundi au vendredi comme actuellement et restent inchangés.

	Situation actuelle						Situation projetée						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
Ouverture du site	4h45	4h45	4h45	4h45	4h45		4h45	/					
Horaires de travail Atelier	5h	5h	5h	5h	5h	/	5h	5h	5h	5h	5h	5h	
	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	5h
	13h	13h	13h	13h	13h		13h	13h	13h	13h	13h	13h	-
	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	13h
	21h	21h	21h	21h	21h		21h	21h	21h	21h	21h	21h	-
								5h	5h	5h	5h	5h	21h
Horaires de travail Bureaux	7h	7h	7h	7h	7h		7h	7h	7h	7h	7h	7h	/
	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	/
	19h	19h	19h	19h	19h		19h	19h	19h	19h	19h	19h	/
Horaires de réception/livraison	7h	7h	7h	7h	7h		7h	7h	7h	7h	7h	7h	/
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	/	
	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30	/	
Fermeture du site	21h15	21h15	21h15	21h15	21h15		/					21h15	

L'augmentation des horaires de travail est de 70%. Cependant la capacité de production est estimée à +50% dû aux arrêts machines, l'efficacité de production générale et les temps de pauses.

L'effectif sur site passera de 50 à 60 salariés. La ligne intérieure du nouveau bâtiment sera automatisée. Prévues en exploitation durant le deuxième semestre 2023, cette dernière permettra d'optimiser le rendement de matières, la quantité de déchets afin d'optimiser le besoin en ressources humaines. Nous augmenterons la fréquence de livraison pour conserver la même quantité de matières premières en stock.

Toutes les machines sont potentiellement concernées par le travail de nuit et le samedi. L'utilisation des machines dépend du besoin client à l'instant T. Les flux de matières explicités dans le plan, page 8 du document « **P21 -Impact sur le volet environnemental** », est le même du lundi au samedi. Nous pouvons noter des déplacements de chariots élévateurs pour le transport de matières très peu fréquents la nuit entre les bâtiments.

De plus, la puissance de l'ensemble des machines est actuellement de 542 kW. Une augmentation de la puissance totale de 8 kW est prévue avec le changement de machines, une puissance totale de l'ensemble des machines de 550 kW mais le seuil reste inchangé et reste l'Enregistrement pour la Rubrique 2410-1 (Atelier de travail de bois). (Cf - **PJ2-5 Liste Machines COFIM 08-12-2022**)

Aucune modification constructive sur le site est prévue.

Aucune autre modification n'est prévue dans le cadre du projet :

- Rubrique 2910-B, (installations de combustion) : la combustion des déchets bois étant réalisée par deux chaudières de 425kW chacune, soit moins de 1 MW, cette installation place le site sous le seuil d'application de la rubrique (1 MW).
- Rubrique 1532-2 (dépôt de bois pour un volume déclaré de 1 000 m3) n'est pas applicable à la Société COFIM, car les volumes stockés sont inférieurs au seuil mentionné dans la rubrique 1532